REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT
POINT CYBER

Point Cyber – **L'Escale centre social**
170 avenue Paul Chastel - 01300 BELLEY
Téléphone : 04 79 81 26 56
Mail : centresocial-accueil@ccas-belley.fr

I. Objet du règlement

Le présent règlement définit les conditions d'utilisation du **POINT CYBER** de **l'Escale centre social.**

II. Présentation du POINT CYBER

Le **POINT CYBER** est un lieu public gratuit ouvert à tous permettant l'accès et l'initiation aux outils informatiques, bureautiques, Internet et multimédia. Chaque utilisateur peut ainsi se connecter sur les PC mis à disposition dans la salle prévue à cet effet (pas de PC attitré), afin de consulter des ressources ou de travailler. Une imprimante est également mise à disposition sous certaines conditions.

- **Périodes d'ouvertures**

Le **POINT CYBER** est ouvert aux jours et heures affichés à l'entrée des lieux. Dans la mesure du possible, les usagers sont prévenus le plus rapidement de toutes modifications éventuelles, et ce notamment pour préciser les dates des périodes de fermetures ponctuelles (ex : animation numérique) et annuelles, et de l'indisponibilité ponctuelle des ordinateurs portables.

III. Conditions d'accès

L'accès est autorisé pour toute personne à partir de 11 ans (avec accord manuscrit des parents jusqu'à 14 ans) résidente à Belley ou ses alentours, sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité. L'utilisateur pourra accéder gratuitement aux équipements informatiques de la salle du **POINT CYBER** après avoir complété la fiche de renseignements et pris connaissance du présent règlement. Les utilisateurs devront se conformer aux horaires d'ouvertures et aux règles d'utilisations du **POINT CYBER**. L'équipe de **l'Escale centre social** se réserve le droit de refuser l'accès au **POINT CYBER** à toute personne qui ne respecterait pas le présent règlement.
En cas d'attente, le temps d'utilisation d'un ordinateur est limité à 30 min.

IV. *Règles de fonctionnement*

Le **POINT CYBER** étant en libre accès individuel, il ne permet pas une mise à disposition d'un agent pour l'assistance sur l'utilisation des outils. A chaque venue, chaque utilisateur du **POINT CYBER** s'engage à émarger sur une fiche de présence en indiquant son nom, son prénom, l'heure de son arrivée et de son départ. Il s'engage également à respecter les autres utilisateurs, le calme à l'intérieur des locaux et donc à ne pas nuire à la tranquillité des autres. Tout comportement nuisible à de bonnes conditions d'utilisation pourra entraîner l'exclusion de l'utilisateur. La consommation de boissons et de nourriture est interdite à l'intérieur de la salle. Pour le respect des autres, une bonne hygiène dans les locaux et une tenue adaptée est demandée. Les usagers sont responsables de leurs effets personnels et la responsabilité du **POINT CYBER** ne pourra être engagée en cas de perte, de vol ou de détérioration des effets personnels. L'utilisateur est seul responsable de tout dommage, matériel ou immatériel (sur

les ordinateurs et le mobilier), causé par lui-même aux biens et services offerts dans le cadre du **POINT CYBER**. En cas de dysfonctionnement du matériel, il doit prévenir la personne à l'accueil et ne pas tenter d'intervenir par lui-même. La responsabilité civile et/ou pénale de l'utilisateur pourra être engagée en cas de dommage, de quelque nature qu'il soit, causé suite à l'utilisation des matériels et services fournis le **POINT CYBER**. L'utilisateur déclare avoir souscrit une police d'assurances couvrant les dommages matériels et/ou immatériels causés aux tiers. Toute utilisation de clé USB, disque dur externe, cd, dvd personnels et tout rapatriement de fichier sur le poste local doivent faire l'objet d'un accord de la part des agents d'accueil. Les ordinateurs sont protégés avec un antivirus.

V. Utilisation du matériel

Le **POINT CYBER** dispose d'équipements informatiques : PC, clavier, souris, écrans. Il dispose aussi d'une imprimante en noir et blanc. Le nombre d'impressions et de photocopies est limité à 5 feuilles par utilisateurs et par jour. Au-delà, et afin de participer au bon fonctionnement du **POINT CYBER**, l'utilisateur s'engage à rapporter du papier régulièrement. Le PC devra être entièrement éteint à la fin de son utilisation. Les historiques sont vidés chaque semaine par les agents d'accueil du Centre Social. Toutefois, l'usager doit veiller à supprimer lui-même son historique à chaque utilisation, ainsi que ses documents personnels qui pourraient être enregistrés, notamment dans la rubrique "téléchargement".

Toute installation d'autres logiciels que ceux présents sur les postes est strictement interdite. Les utilisateurs sont libres d'amener une clef de stockage, de type USB, pour télécharger ou transférer des fichiers. Tout matériel de stockage personnel connecté à un ordinateur du **POINT CYBER** est automatiquement vérifiée par l'antivirus. Le **POINT CYBER** décline toute responsabilité pour la perte partielle ou totale des données des clés USB des usagers.

VI. Utilisation du réseau Internet

L'utilisateur reconnaît que les contenus disponibles sur le réseau Internet peuvent être protégés par le code de la propriété intellectuelle. A ce titre, l'utilisateur s'interdit d'utiliser, de reproduire, de diffuser, modifier ou distribuer à titre gratuit ou onéreux les dits contenus et il reconnaît que toute violation d'un droit de propriété intellectuelle constitue une contrefaçon entraînant des sanctions civiles et pénales. L'utilisateur est seul responsable de l'usage et de la validité des données et des services qu'il consulte, interroge, modifie, télécharge et transfère sur Internet. Toute communication non sollicitée ou non désirée d'un utilisateur à un autre est strictement interdite. Dans l'hypothèse où un agent de **l'Escale centre social** était informé que le service a été utilisé par un utilisateur à des fins de " Spam ", ce dernier se réserve le droit de supprimer le compte de l'utilisateur concerné, et de l'exclure. Le **POINT CYBER** ne pourra en aucun cas être tenu responsable de la fiabilité de la transmission des données, des temps d'accès, des éventuelles restrictions d'accès sur des réseaux et/ou serveurs spécifiques connectés au réseau Internet. Tout utilisateur du service Internet doit respecter les lois, chartes et règlements en vigueur concernant l'utilisation d'Internet, notamment ceux portant sur le respect de l'identité humaine, la vie privée, les libertés individuelles ou publiques, la consultation de contenus à caractère illicite.

L'utilisateur s'engage donc à ne pas diffuser et consulter de contenu qui soit :

- Contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs ;
- À caractère menaçant, injurieux, diffamatoire, raciste, xénophobe, antisémite, homophobe ou portant atteinte à l'honneur ou la réputation d'autrui ;
- Incitant à la discrimination et/ou à la haine d'une personne ou d'un groupe de personnes, déterminé à raison de leur origine ou de leur appartenance sexuelle, ou à une ethnie, une nation, une race ou une religion ;
- À caractère pornographique ou pédophile ;
- Incitant à commettre un délit, un crime ou un acte de terrorisme ou faisant l'apologie des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité ;
- Incitant au suicide ;
- Permettant à des tiers de se procurer et/ou d'utiliser directement ou indirectement des virus informatiques, des logiciels piratés ou des logiciels permettant des actes de piratage et d'intrusion dans des systèmes informatiques et de télécommunication, et d'une manière générale, tout outil logiciel ou autre permettant de porter atteinte aux droits d'autrui et à la sécurité des personnes et des biens.

Article L34-1 du Code des Procédures Civiles d'Exécution introduit par la loi du 23 janvier 2006 relative à la lutte contre le terrorisme et portant diverses dispositions relatives à la sécurité et aux contrôles frontaliers : l'utilisateur d'Internet fait l'objet d'un filtrage des productions et des consultations par le logiciel IPCOP. Un système de sauvegarde enregistre constamment l'historique de vos connexions. Sont tenues à l'obligation de conservation des données de connexion *« les personnes qui, au titre d'une activité professionnelle principale ou accessoire, offrent au public une connexion permettant une communication en ligne par l'intermédiaire d'un accès au réseau, y compris à titre gratuit. »*

VII. Utilisation des données nominatives

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, chaque utilisateur dispose d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données le concernant.

VIII. Affichage et diffusion

Le présent règlement fera l'objet d'un affichage dans le local ainsi que d'une diffusion à chaque agent de **l'Escale centre social** chargé de l'accueil et de l'encadrement du public accueilli au **POINT CYBER**.

Règlement de fonctionnement du **POINT CYBER** adopté au CA du CCAS le 11 mars 2025.
Mis en application au 12 mars 2025.

Date : **Signature de l'utilisateur :**